



Les conditions générales des formations

Public

- Les sessions sont ouvertes à **toute personne** souhaitant découvrir le monde végétale sauvage et son utilisation, aux animateurs tout public et aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation.

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer.

- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (Association L'Ortie) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription). Nous proposons des tarifs réduits et des facilités de paiement pour les participants sans prise en charge.
- Des pré-requis sont nécessaires pour certaines formations, (formation antérieure, connaissances botaniques...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

Aspects pratiques

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants avant le démarrage de la formation.
- Certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connus au moment de l'édition du programme. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.
- Nos formations durent entre 1 et 4 jours, les participants à la formation entière sont toujours prioritaires, quelque fois une participation partielle peut être possible. Si possible nous proposons des solutions peu chères pour l'hébergement chez l'habitant.

Coût des formations

- La majorité des formations sont financées par VIVEA (à hauteur de 2 000 € par an et par personne) ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc) pour les ayant droits. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage ou sur demande.
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

Chèque de caution

- Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage à L'Ortie dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

L'Ortie et la Maison paysanne

- L'Ortie est mutualisée avec la Maison paysanne de L'Aude et certaines de nos formations ont lieu dans ce cadre, sous leur sigle. Les participants.tes signeront alors une convention en ce sens.